

Écart d'éducation des Premières nations

La main-d'œuvre du Canada vieillit et l'on craint qu'une pénurie grave de travailleurs qualifiés empêche le remplacement des personnes qui quitteront le marché du travail dans un avenir rapproché. Malgré la pénurie potentielle, la part du marché du travail des Premières nations devrait tripler au cours des vingt prochaines années à cause de la croissance de leurs populations.

L'Association des collèges et universités du Canada estime à 400 000 le nombre de Canadiens autochtones qui atteindront l'âge de travailler au cours de la prochaine décennie. Cependant, le niveau de scolarité moins élevé reste un obstacle majeur à l'entière participation des Autochtones au marché du travail. Plus du tiers d'entre eux n'ont pas terminé leurs études secondaires et moins de dix pour cent ont un diplôme universitaire, comparativement à la moyenne nationale de 23 %. L'entière participation au système d'enseignement du Canada est essentielle au règlement des enjeux du marché du travail de l'avenir.

Dans un rapport de 2007, le Centre d'étude des niveaux de vie a estimé que le Canada augmenterait son PIB de 31 milliards de dollars durant la période 2001-2017 si la moitié de l'écart d'éducation était comblé. Si l'écart était entièrement comblé d'ici à 2017, le gain se chiffrerait à 62 milliards de dollars. En 2017 seulement, le PIB du Canada gagnerait 4,2 milliards ou 8,3 milliards de dollars respectivement. Le Centre estime également que, si l'écart relatif au taux de chômage et au revenu d'emploi entre les Premières nations et les autres était éliminé, la contribution éventuelle des Premières nations au PIB canadien durant la période 2010-2017 augmenterait à 160 milliards de dollars.

Nonobstant la nécessité de combler l'écart d'éducation entre les Premières nations et les autres, celui-ci continue d'augmenter. Ce fait a été confirmé dans les rapports de 2000 et de 2004 du Bureau du vérificateur général du Canada. S'adressant au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le 12 mai 2010, la vérificatrice générale du Canada a avisé qu'elle entame une vérification de suivi incluant l'éducation des Premières nations afin de réexaminer certaines observations et de vérifier les progrès réalisés par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) dans la mise en œuvre de recommandations passées. Le rapport doit être déposé en avril 2011. La vérificatrice générale a confirmé que la période requise pour combler l'écart d'éducation a légèrement augmenté d'environ 27 à 28 ans.

Une importante source de préoccupation en ce qui a trait à l'écart d'éducation est l'actuelle formule de financement des écoles gérées par les bandes. Originellement élaborée en 1988, elle devait s'appliquer à toutes les écoles des Premières nations au Canada. Elle octroie un financement en fonction du nombre d'unités (nombre d'élèves) multiplié par un coût par unité donné (frais de scolarité) pour les services d'instruction. Le montant est ensuite bonifié par divers facteurs additionnels, notamment enseignants, soutien administratif, perfectionnement professionnel et autres frais. Aucun montant n'est précisé pour ces dépenses. Le taux de base des élèves est censé appuyer la majorité des services de la formule, notamment salaires des enseignants, livres et fournitures, matériel pédagogique et exigences du curriculum de base.

Une vérification interne de 2009 d'AINC a découvert que la tendance a été d'appliquer la comparabilité provinciale comme règle obligeant les écoles gérées par les bandes à utiliser le curriculum de la province et des enseignants agréés par la province et non comme description des résultats, notamment des compétences en lecture et en mathématiques et de la compétence culturelle. Les modalités des accords de financement entre AINC et les Premières nations mentionnent spécifiquement que les écoles des Premières nations doivent offrir le curriculum provincial par l'entremise d'enseignants agréés par la province. Cependant, dans son rapport de 2004, la vérificatrice générale a conclu : « Le Ministère ne sait pas si le financement octroyé aux Premières nations est suffisant pour assurer le respect des normes qu'il a fixées en matière d'éducation, ni si les résultats obtenus sont proportionnels aux ressources fournies. »

De nombreuses études ont été effectuées, mais il est difficile de déterminer s'il y a un financement équivalent entre les écoles des Premières nations et les écoles provinciales auxquelles elles doivent être comparables; nombreux sont ceux qui suggèrent qu'il y a un important écart. Par exemple, les analyses

du financement de l'éducation effectuées par l'Assemblée des Premières nations indiquent que pour chaque élève vivant dans une réserve, les écoles gérées par les bandes reçoivent en moyenne 2 000 \$ de moins que les écoles provinciales. Un financement équitable pour les écoles des Premières nations qui adhèrent aux écoles provinciales est un critère raisonnable pour un financement fédéral, lorsque la parité signifie un financement suffisant pour une qualité d'éducation similaire, compte tenu des besoins particuliers sur le plan de la géographie, de la culture et du soutien.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Examine la formule de financement de l'éducation dans les communautés des Premières nations dans le but d'obtenir la parité avec chaque modèle de financement provincial lorsque les écoles des Premières nations de la province doivent respecter le curriculum provincial.
2. Veille à ce que tout modèle de financement révisé soit construit d'une manière exhaustive et équitable et appliqué d'une manière transparente pour que tous les besoins d'éducation soient envisagés équitablement pour inclure les communautés des Premières nations et que la formule soit rendue publique
3. Reconnaisse que les Premières nations doivent rester à la hauteur des nouvelles initiatives en matière de financement et d'éducation dans les provinces et que toute nouvelle formule de financement des écoles gérées par les Premières nations doit être adaptable aux initiatives d'éducation particulières établies par les provinces pour que les écoles des Premières nations reçoivent le même niveau de financement.